

RÉPONSE DU CONSEIL D'ETAT

à la simple question Jean-François Cachin - 15_MOT_068 - Motion transformée en postulat de Jean-François Cachin - oui a un ASP dans un véhicule lors des contrôles radars immobiles pour excès de vitesse sans interception des contrevenants

Rappel

Après plus de seize mois, le Conseil d'Etat n'a toujours pas répondu à ma motion transformée en postulat lors de la commission du 2 novembre 2015.

Le 12 janvier 2016, le Grand Conseil a décidé de renvoyer cette motion transformée en postulat au Conseil d'Etat.

Ma question est la suivante :

- le Conseil d'Etat peut-il nous dire l'état d'avancement des travaux de modification des articles 12b et 24 alinéa 2 de la Loi sur la circulation routière (LVCR) et de la date de la remise au Grand Conseil de l'exposé des motifs et projet de loi relative à ce sujet ?*

Je remercie d'ores et déjà le Conseil d'Etat de sa prompte réponse.

(Signé) Jean-François Cachin

Réponse du Conseil d'Etat

Le Conseil d'Etat rend attentif M. le Député Jean-François Cachin sur le fait qu'il a accepté, au terme de la séance de commission du 2 novembre 2015, que sa motion soit transformée en postulat. Au sens de l'article 119 de la Loi sur le Grand Conseil (LGC) du 8 mai 2007, al. 3, le postulat "n'a pas d'effet contraignant, si ce n'est l'obligation pour le Conseil d'Etat d'analyser une situation et de rédiger un rapport". Dès lors, il n'y a pas lieu d'attendre la remise d'un EMPL.

Le Conseil d'Etat étant soucieux de la bonne administration, un groupe de travail réunissant polices cantonale et communales planche actuellement sur le sujet, rendu complexe par le fait qu'il y a également lieu d'intégrer dans la réflexion la coordination des contrôles radar entre canton et communes, tel que la commission en a discuté. Cela étant, un rapport suivra pour faire suite à la demande de la commission.

Ainsi adopté, en séance du Conseil d'Etat, à Lausanne, le 16 août 2017.

La présidente :

N. Gorrite

Le chancelier :

V. Grandjean